

# LA PROTECTION SOCIALE AU BENIN

---

*KOTO-YERIMA ABOUBAKAR*

*Coordonnateur APROSOC  
Président du CONSAMUS*

*(00229) 97 84 86 47/ 95 84 37 58*

*kotoyerimaa@yahoo.fr*



# Plan de la présentation

1. BRÈVE PRÉSENTATION DU BÉNIN

2. CONCEPT DE PROTECTION SOCIALE

3. REGIMES DE PROTECTION SOCIALE AU BÉNIN

---

4. RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (RAMU)  
ET MUTUELLES DE SANTE AU BÉNIN

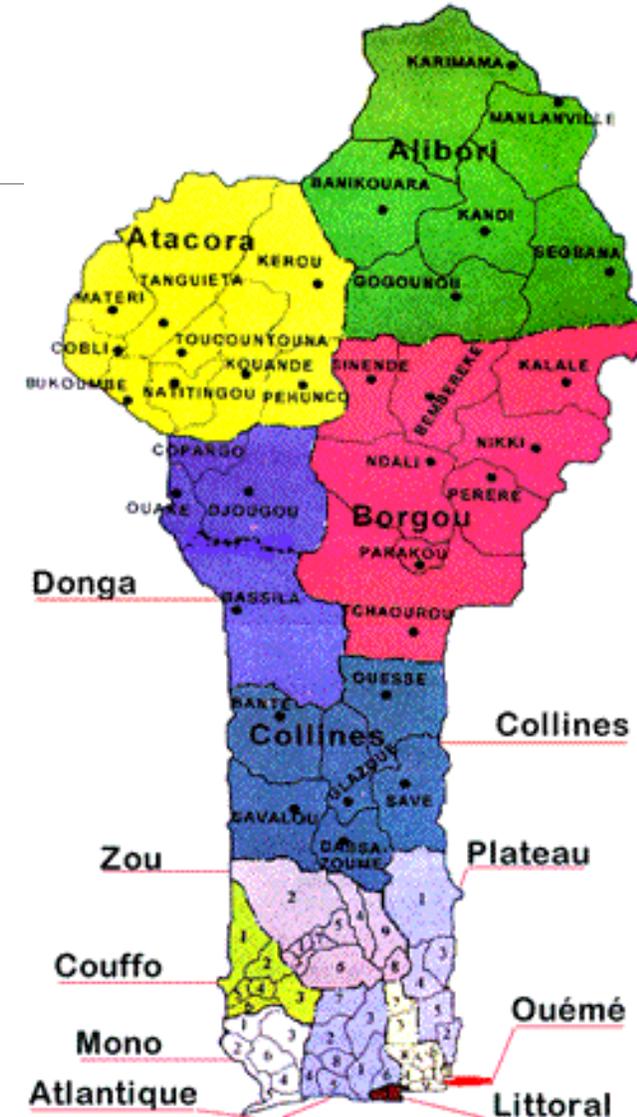
# Brève présentation du Bénin

- Ancienne colonie française anciennement appelée Dahomey
- Date d'indépendance: 1<sup>er</sup> août 1960
- Pays limitrophes: Niger et Burkina Faso au nord, Nigéria à l'Est, Togo à l'Ouest et l'océan atlantique au sud
- Régime présidentiel – mandat de 5 ans renouvelable une fois
- parlement qui se renouvèle tous les 4 ans
- conseils communaux et locaux élus tous les 5 ans

## Quelques chiffres

- **114 763** km<sup>2</sup> (superficie)
- **Un peu plus de 10 millions** d'habitants
- **12** Départements
- **77** Communes
- **546** Arrondissements

- Conseil de l'entente
- UEMOA
- CEDEAO
- Union Africaine



# Concept de protection sociale

---

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des moyens de chaque pays » **Art 22 DUDH**

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires.

Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage jouissent de la même protection sociale. » **Art 25 DUDH**

# Concept de protection sociale

---

- **La sécurité sociale/Protection sociale** est la protection que la société offre à ses membres à travers une série de mesures publiques afin :
  - de compenser l'absence ou une réduction importante du revenu du travail résultant de
    - **maladie, maternité, accidents du travail, chômage, invalidité, vieillesse et décès du soutien de famille**
  - d'offrir des soins de santé aux personnes
  - d'offrir des prestations à des familles ayant des enfants.

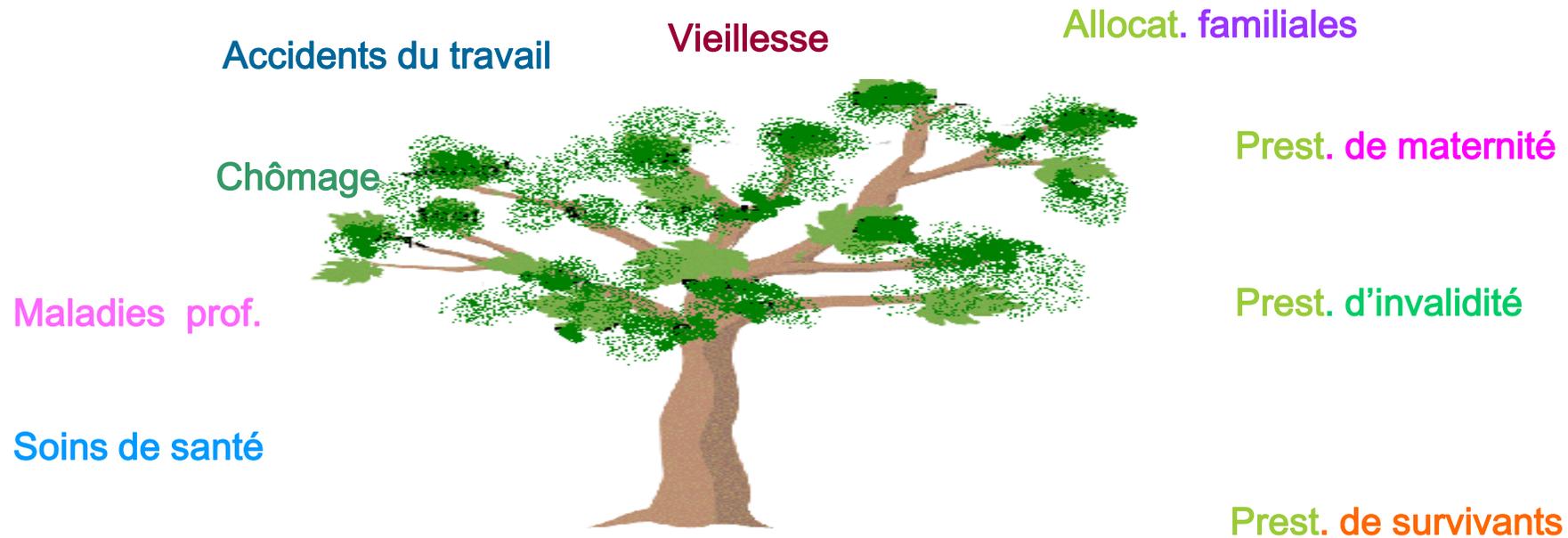
# Concept de protection sociale

---

- **La protection sociale** est donc un droit humain reconnu par différents instruments internationaux que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte International des Droits Sociaux, Economiques et Culturels (PIDSEC), les normes de l'OIT et la charte de l'Union Africaine (UA)
- Les **articles 9, 26 et 27** de constitution béninoise du 11/12/1990 reprennent aussi la protection sociale comme un droit fondamental de l'homme.
- Quatre dimensions caractérisent la Protection Sociale:
  - La dimension préventive
  - La dimension protectrice
  - La dimension promotrice
  - La dimension transformatrice

# Branches de la sécurité sociale

La convention 102 (votée en 1952) de l'OIT définit 9 branches de la sécurité sociale.



# Le régimes de sécurité sociale au Bénin

Une politique de protection sociale héritée de la colonisation couvrant les fonctionnaires et autres salariés ----> Exclusion de la majorité des populations (80%) des mécanismes formels de protection sociale

---

- Il existe deux régimes sécurité sociale:
  - Un régime général en faveur des travailleurs du secteur privé et des entreprises d'Etat. Il est géré par la **CNSS**.
  - Un régime spécial qui prend en compte les fonctionnaires de l'Etat, les militaires et les magistrats. Ce régime est géré par le **FNRB**.
- Ces deux régimes formels couvrent environ **20%** de la population (travailleurs des secteurs public et privé et leurs ayant droits)

# Prestations garanties par la CNSS

	Prestations	Cotisation
Prestations familiales (art 38-53 loi N° 98-019)	<ul style="list-style-type: none"><li>-Allocations prénatales</li><li>- Allocations familiales</li><li>- Indemnité de congé maternité</li><li>-Actions sanitaires et sociales</li></ul>	9% du salaire brut
Risques professionnels (art 54-91 Loi N° 98-019)	<ul style="list-style-type: none"><li>-Soins gratuits (médicaux, para médicaux...)</li><li>- Allocations journalières</li><li>- Allocations et rentes d'incapacité</li><li>- rentes de survivants</li></ul>	1 à 4% du salaire brut (en fonction du risque par secteur professionnel)
Pensions (Art 92-105 Loi N° 98-019)	<ul style="list-style-type: none"><li>-Pensions et allocations de vieillesse</li><li>- Pension d'invalidité</li><li>- Pensions et allocations de survivants</li></ul>	10% du salaire brut

# Prestations garanties par le FNRB

	Prestations	Financement
Pensions (Art 3-39 Loi 2005-24)	<ul style="list-style-type: none"><li>-Pensions de vieillesse</li><li>- Pension d'invalidité</li><li>- Pensions et allocations de survivant</li></ul>	Cotisation: <ul style="list-style-type: none"><li>-6% travailleur</li><li>-14% employeur</li><li>- Subvention de l'Etat</li></ul>
Prestations de maladies et de maternité	<ul style="list-style-type: none"><li>- consultation</li><li>-Soins Médicaux</li><li>- Hospitalisation</li><li>- examens de labo</li></ul>	Budget national à 80% (4/5)
Prestations familiales	Allocations familiales	Budget national

# Typologie des mécanismes de protection sociale

---

**Les assurances sociales:** Mécanismes contributifs

**L'assistance sociale:** Mécanismes non contributifs.

Existence de mécanismes **étatiques**

Existence de mécanismes **non étatiques (Privés)**

# Mécanismes étatiques au Bénin en matière de santé

---

- ❖ Système sanitaire basé sur le couvrement des coûts et le paiement direct des soins de santé --->> Exclusions
- ❖ 10% de la population béninoise dispose d'une assurance maladie
- ❖ Le taux de fréquentation des formations sanitaires est d'environ 51% (moins d'une consultation par pers/an)

Quelques mécanismes étatiques de protection sociale en santé au Bénin

- Prise en charge sanitaire des indigents à travers le Fonds Sanitaire des Indigents (FSI)
- Gratuité de la césarienne
- Gratuité de la prise en charge du paludisme pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes
- Prise en charge gratuite des malades du VIH-SIDA
- Prise en charge des malades de Tuberculose, de l'Ulcère de Buruli, de la Lèpre, etc. à travers des programmes verticaux
- La CNSS (pas d'assurance maladie)
- Le FNRB (prise en charge à 4/5)
- Prise en charge des ARV, de la tuberculose, de l'ulcère de buruli...

# Le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) au Bénin

---

- ❖ **RAMU:** Régime d'Assurance Maladie Universelle
- ❖ **Institution:** Décision du conseil des Ministre en mai 2008
- ❖ **Cadre légal:** Loi n°2015 – 042 du 07 Mars 2016
- ❖ **Type de régime:** Régime unique– Panier de base unique– Régime obligatoire– Divers organismes gestionnaires agréés – 7 principes de base – Neuf orientations stratégiques

# Le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) au Bénin

---

❖ **Objectif Général:** Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité

❖ **Objectifs spécifiques:**

- ✓ Réduire de façon spécifique et durable le phénomène de paiement direct des soins
- ✓ Garantir aux patients des soins de qualité
- ✓ Accroître la solidarité, l'équité et l'efficacité dans le système sanitaire

❖ **Cotisations prévues pour le secteur informel et agricole**

- ✓ 1 000 FCFA (1,52€) par mois pour les personnes âgées de 18 ans et plus
- ✓ 1 000 FCFA (1,52€) par an pour les enfants de moins de 18 ans

# Le mouvement mutualiste béninois

Les promoteurs/Structures d'appui

USAID

Coopération Suisse

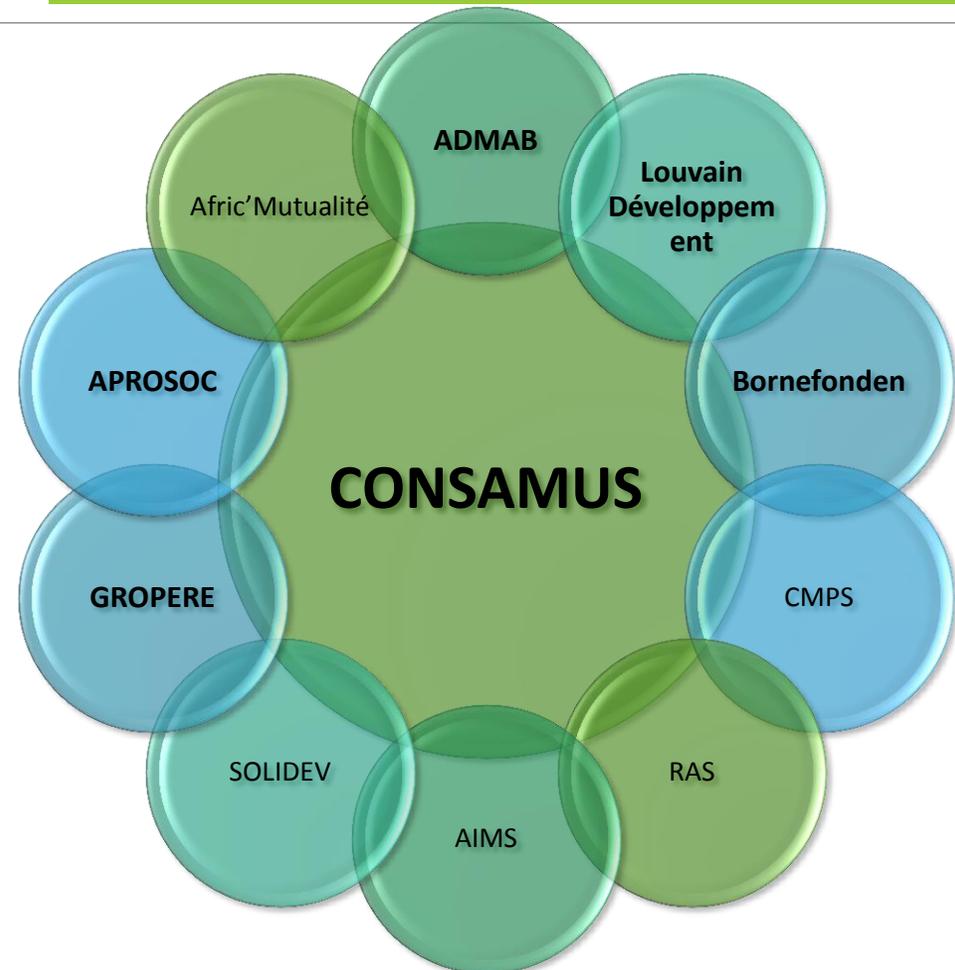
Etat béninois

WSW/ANMC (Belgique)

Louvain Développement (Belgique)

ESSENTIEL/ France Bénin Vendée

BORNEfonden (Denemark)



# Le mouvement mutualiste béninois

## Les caractéristiques

**Groupe cible:** Acteurs du secteur informel et du monde paysan

**Cotisation moyenne:** 2 400 FCFA (3,65€) par personne et par an

**Prestations couvertes:** petits risques

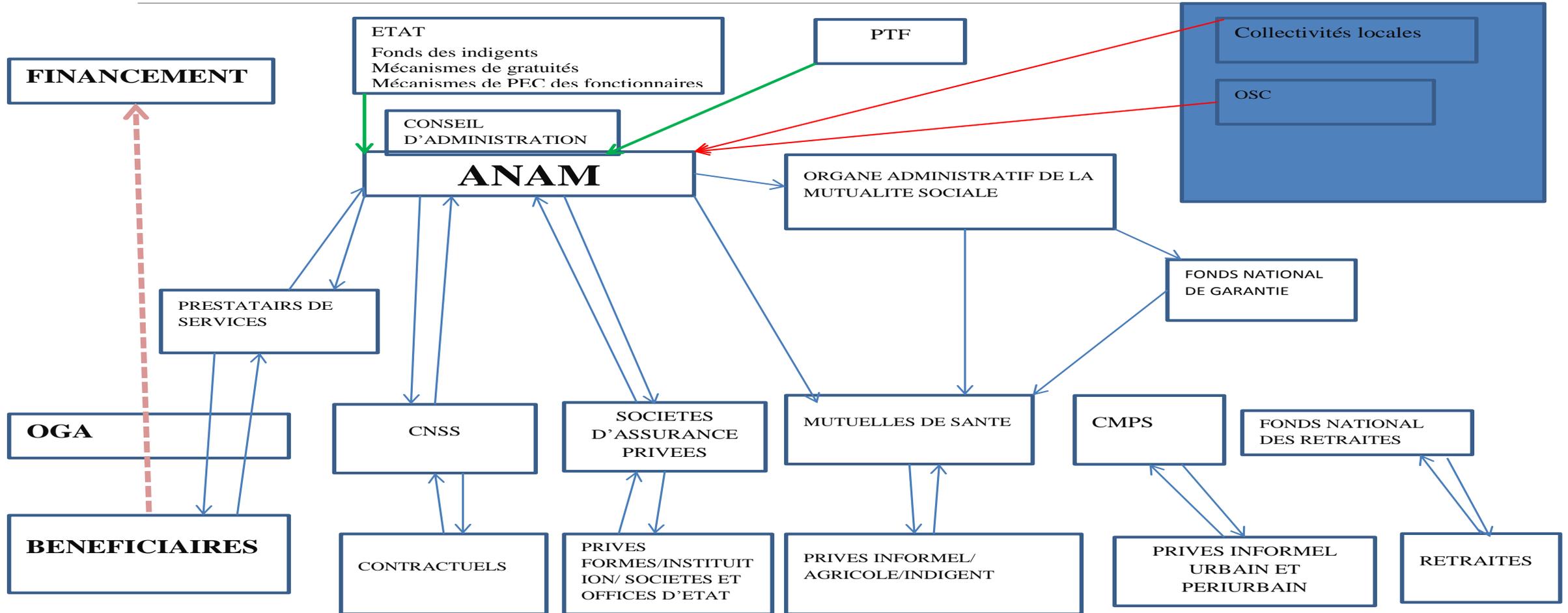
**Ticket modérateur:** 25%

# Le mouvement mutualiste béninois

## Les résultats à fin 2014

Quelques chiffres	Structuration	Typologie des mutuelles
-203 mutuelles de santé fonctionnelles	- 52 unions et réseaux de mutuelles	-Mutuelles communautaires
- 79 669 adhérents	- 02 coordination de zones	-Caisse mutuelle de prévoyance sociale (CMPS)
- 224 297 bénéficiaires	- 06 CDMS	-Mutuelle scolaire
-52 communes couvertes	- 01 Fédération (FENAMUS)	<i>-Pas de mutuelles d'entreprises</i>
-236 497 336 FCFA (360 538 €) de paiement aux formations sanitaires conventionnés	-01 plateforme technique (CONSAMUS)	<i>-Pas de mutuelles corporatistes</i>

# Articulation entre RAMU et Mutuelles de Santé



---

**JE VOUS REMERCIE**

